

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 MARS 2017

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, THOUÉ Caroline, BESSET Pierre-Yves, BONOT Bernard, ENGELMANN Christophe, MARGNAT Flavien, SCEVOLA Damien

Absents : MARCOUX Jean-François pouvoir à ROYER MANOHA Olivier
ALFIERI Françoise pouvoir à MARGNAT Flavien
MARTIN Mickaël pouvoir à SOULHIARD Marie-Christine

Approbation du dernier PV à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 (délibération 2017/05)

Il se présente comme suit :

- Excédent de l'exercice de la section de fonctionnement de + 27 251.32 €
- Déficit de l'exercice de la section d'investissement de – 38 638.62 €

Compte tenu des résultats reportés suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement de 442 561.43 €
- Excédent de la section d'investissement de 141 842.01 €

Le résultat global est excédentaire de 573 016.14 €

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2016.

TAXES COMMUNALES 2017 (délibération 2017/06)

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants pour 2017 :

- **Taxe d'habitation** : **4.70 % (au lieu de 4.60 %)**
- **Foncier bâti** : **10.10 % (taux inchangé)**
- **Foncier non bâti** : **96.00 % (taux inchangé)**

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS (délibération 2017/07)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les délibérations indemnitaires prises en faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015 doivent être renouvelées en ne visant que l'indice brut terminal de la fonction publique.

Par conséquent, à dater du 1^{er} janvier 2017, les indemnités de fonction des élus seront calculées selon un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique :

*** Soit pour le Maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

*** Soit pour les adjoints : 4.4,% de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.

CENTRE DE GESTION – MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES » (délibération 2017/08)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Centre de Gestion à négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, pour une durée de 4 ans à dater du 1.01.2018, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, en vue de garantir les frais laissés à la charge de la commune en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

DEVENIR DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DE L'ECOLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a été destinataire d'un courrier envoyé par la Présidente APEL proposant à la commune le matériel dit de fête appartenant à l'APEL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

D'autre part, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que le bâtiment de l'école devienne une propriété communale à destination d'activités culturelles (bibliothèque, familles rurales...) et de diverses manifestations créant ainsi du lien social et de l'animation dans le village

Un courrier sera adressé à l'OGEC pour les informer.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Sont votées les subventions suivantes :

AASAD	:	100 €	FAMILLES RURALES	:	300 €
ACCA	:	80 €	FNACA	:	30 €
ALDEVA	:	300 €	LIRE A VALOUX	:	300 €
POMPIERS	:	100 €	COLLECTIF URGENCE SOLIDARITE	:	66 €
DONNEURS SANG	:	50 €	AUTRES	:	1 000 €
APEL (classe découverte)	:	1 800 €			